

INFO-CÉ

1 350 \$

C'est le budget de fonctionnement annuel moyen du CÉ

5 à 8

C'est le nombre de rencontres que tient un CÉ dans une année

4 à 9

C'est le nombre de parents qui siègent au CÉ d'une école

22

C'est le nombre moyen d'heures de bénévolat liées au CÉ

2

C'est la durée totale du mandat des parents, en années

**Les conseils d'établissement
Du CSS de Kamouraska–Rivière-du-Loup**

EN CHIFFRES

10 à 20

C'est le nombre total de membres dans un CÉ

50 %+1

Représente les voix des parents au CÉ

1^{er} au 30

C'est au mois de septembre que se tient l'AGP où le CÉ est formé



30 +

C'est le nombre de fonctions et pouvoirs exercés par le CÉ

C'EST TON CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : IMPLIQUE-TOI!

L'ÉLÈVE AU CŒUR DES DÉCISIONS DU CÉ

(Composition type d'un conseil d'établissement)

2 Élèves (au secondaire)	Enseignant	Parent (Représentant au Comité de parents)	Professionnel (ou enseignant)	Parent	Membre de la communauté (sans droit de vote)
Parent (et président)	Élèves				Service de garde (au primaire)
Direction de l'école (sans droit de vote)	Parent	Enseignant	Parent	Personnel de soutien (ou enseignant)	Membre de la communauté (sans droit de vote)

N. B. : Un substitut peut être nommé pour remplacer les membres : enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel ou élève. De plus, selon l'article 47 LIP, il faut procéder à l'élection d'au moins deux parents substituts lors de l'assemblée générale de parents.

LE PARENT : UN ACTEUR IMPORTANT !